

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Février 2014

Les Conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

- Marie-Claire LACAU qui donne procuration à Michel CORSINI
- Yves PÉRÉ qui donne procuration à Jean-Marc LADESBIE
- Alain GRACIAA qui donne procuration à Jean-Marie BERCHON.

Secrétaire de séance : Michel CORSINI

1- Contentieux sur la composition communautaire : décision d'ester en justice

Le Conseil municipal confirme sa décision d'ester en justice suite au refus du Préfet de prendre en compte la décision communautaire fixant le nombre de délégués par communes.

2- Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques(SDEPA) :

a) Adhésion au groupement de commande d'énergie des Syndicats d'Aquitaine :

Le Conseil municipal décide d'adhérer à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.

b) Diagnostic éclairage public

Dans le cadre du processus d'amélioration de la rentabilité de l'éclairage public, la Commune souhaite confier au SDEPA la réalisation d'un diagnostic.

3- Services techniques : modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail

Afin d'améliorer l'organisation du service technique, les agents travailleront 39 h 30/semaine en période estivale et 32 h 30 (sans changement pour cette période) en période hivernale.

4- Adhésions au Syndicat mixte du Bassin de Pau

Les communes d'Argagnon, Pouey de Lescar, Mont et Aussevielle désirent intégrer le Syndicat mixte du Bassin de Pau. Le Conseil Municipal accepte leur demande et vote favorablement pour ces adhésions.

5- Questions diverses

- Le Conseil accepte d'admettre en non-valeur des factures impayées.
- Suite à une vente de maison individuelle, le Conseil déclare qu'il n'a pas l'intention d'aliéner ce bien.